



Health  
Canada

Healthy Environments and  
Consumer Safety Branch

Santé  
Canada

Direction générale,  
Santé environnementale et sécurité des consommateurs

Your file / Votre référence  
05-100287-569

Our file / Notre référence

August 17, 2005

Le 17 août 2005

Mechanical and Electrical Hazards Division  
Consumer Product Safety Bureau

Division de la mécanique et de l'électricité  
Bureau de la sécurité des produits de  
consommation

### Policy Statement

Health Canada does not recommend the use of bumper pads in cribs because they pose an entanglement, entrapment, strangulation, and suffocation hazard to infants.

### Énoncé de politique

Santé Canada ne recommande pas l'utilisation de bordures de protection dans les lits d'enfant, car elles constituent un risque d'enchevêtrement, de coincement, d'étranglement, et de suffocation pour les bébés.

### Background

Between 1987 and 2001, 23 incidents involving bumper pads were reported to Health Canada, including one strangulation death, one suffocation death, and three near-suffocation occurrences.

### Contexte

Entre 1987 et 2001, 23 incidents mettant en cause des bordures de protection ont été signalés à Santé Canada, dont une mort par étranglement, une mort par suffocation, et trois quasi-suffocations.

The presence of bumper pads in a crib may also be a contributing factor for Sudden Infant Death Syndrome (SIDS). These products may reduce the flow of oxygen rich air to the infant in the crib. Furthermore, proposed theories indicate that the rebreathing of carbon dioxide plays a role in the occurrence of SIDS.<sup>1</sup>

La présence de bordures de protection dans un lit d'enfant peut également être un facteur de risque pouvant provoquer la mort subite du nourrisson (MSN). Ces produits peuvent réduire le débit d'air riche en oxygène présent autour du bébé. De plus, des théories démontrent que la ré-inhalation de dioxyde de carbone a sa part de responsabilités dans la MSN.<sup>1</sup>

The Canadian Paediatric Society, the Canadian Institute of Child Health, and the

La Société canadienne de pédiatrie, l'Institut canadien de la santé infantile, et la

.../2

Canadian Foundation for the Study of Infant Deaths have also issued statements advising against the use of bumper pads.

Bumper pads have been on the market for many years and a number of reasons are cited to promote their use:

- to prevent infants from injury caused by bumping against the side of their crib;
- to prevent the infant in the crib from entrapping his or her limbs between the slats of the crib, and;
- for aesthetic reasons.

However, when used correctly, bumper pads should not protect infants from bumping against the sides of a crib or from having limbs become entrapped between the slats of the crib. This is because bumper pads are supposed to be removed from the crib by the time that the infant is able to roll over and sit up unaided (a development milestone normally reached between 4 and 8 months of age), which represents the same time frame in which it is expected that the infant would be able to move over and approach the side of the crib.

*(It must also be noted that, for the most part, infants do not sustain major injuries from banging their heads against the sides of their cribs because they are incapable of generating enough force to seriously injure themselves through head banging. The frontal bone, which is the part of the head most frequently struck during crib head*

Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile déconseillent également l'utilisation de bordures de protection.

Les bordures de protection ont été mises sur le marché depuis plusieurs années déjà et un certain nombre de raisons sont données afin de promouvoir leur utilisation :

- prévenir les blessures que les bébés pourraient s'infliger en se frappant la tête sur le côté du lit d'enfant;
- éviter que le bébé dans le lit d'enfant ne se coince les membres entre les barreaux du lit d'enfant, et;
- l'aspect décoratif.

Cependant, lorsqu'elles sont utilisées correctement, les bordures de protection ne devraient pas aider à éviter que les bébés ne se frappent contre le côté du lit d'enfant ou se coincent des membres entre les barreaux du lit d'enfant. Ceci est dû au fait que les bordures de protection doivent être retirées lorsque le bébé est capable de se retourner ou de s'asseoir par lui-même (cette étape du développement est normalement atteinte vers la période d'âge de quatre à huit mois), ce qui représente la même étape du développement pendant laquelle il est prévu que le bébé devrait pouvoir se mouvoir et approcher le côté de son lit d'enfant.

*(Il convient également de noter que, généralement, les bébés ne subissent pas de blessures majeures lorsqu'ils se frappent la tête sur le côté de leur lit d'enfant, étant donné que les bébés ne sont pas assez forts pour se blesser grièvement lorsqu'ils se frappent la tête. L'os frontal, soit la partie du crâne qui est la plus souvent heurtée*

*banging, is the thickest bone in the body and therefore, is capable of absorbing the shock associated with this type of behaviour.*

*It should also be noted that it remains possible for an infant to entrap his or her limbs over or under the bumper pads and that infant limb entrapment [between the slats of a crib], in the vast majority of cases, results in no injury or minor injury, such as bruising.)*

In summary, aesthetic value, the risk of limb entrapment, and the risk of a child hitting their head against the side of their crib are overshadowed by the hazards of entanglement, entrapment, strangulation, and suffocation (potentially leading to death) that children are exposed to through the use of bumper pads.

### **Hazards**

Health Canada has identified the following safety hazards associated with the use of bumper pads:

- Plush, soft, or pillow-like bumper pads pose a greater suffocation hazard to infants than those that are both thinner and firmer.
- Bumper pads that do not fit around the entire crib pose an enhanced safety hazard because they leave an opening in which a child can wedge his or her head and become

*lorsque l'enfant se frappe la tête contre le lit d'enfant, est l'os le plus épais du corps et il est donc en mesure d'absorber le choc associé à ce type de comportement.*

*Il devrait être également noté qu'il est possible, pour un bébé, de se coincer les membres par-dessus ou encore sous les bordures de protection et que le coincement des membres (entre les barreaux d'un lit d'enfant) occasionne, dans la plupart des cas, des blessures mineures comme des ecchymoses, ou pas de blessure du tout.*

En résumé, l'aspect décoratif, le risque de coincement des membres et le risque de cognement de la tête sur le côté du lit d'enfant sont éclipsés par les risques d'enchevêtrement, de coincement, d'étranglement et de suffocation (pouvant causer la mort) auxquels sont exposés les enfants lors de l'utilisation de bordures de protection.

### **Risques**

Santé Canada a déterminé les risques qui suivent pour la sécurité qui sont associés à l'utilisation de bordures de protection :

- Les bordures de protection en peluche de même que les bordures souples et coussinées présentent un risque accru de suffocation pour les bébés que celles qui sont à la fois plus minces et plus fermes.
- Les bordures de protection qui ne font pas le tour complet du lit d'enfant constituent un risque accru pour la sécurité, car elles présentent une ouverture dans laquelle l'enfant

entrapped between the bumper pad and the side of the crib.

- Bumper pads that are not able to be secured (by ribbons, strings, or ties) on their top and bottom edges at all corners of the crib, as well as midpoints of the long sides of the crib, also pose enhanced safety risks because they are not only capable of falling over and smothering the infant, but also are capable of being pulled away from the side of the crib (by the infant), thereby creating an opening.
- Bumper pads with an excess length [greater than 23 cm (9 inches)] of ribbons, strings, or ties, as well as bumper pads that are not secured with the ties outside of the crib, pose additional entanglement and strangulation hazards to infants.
- Bumper pads that are present in the crib when the child is able to roll over or sit up unaided not only pose a suffocation hazard, but also are capable of being used as a climbing mechanism once the child starts pulling to a stand.
- Stitching on the bumper pads that has come undone poses an entanglement and a strangulation hazard to infants.

peut passer la tête et la coincer entre la bordure de protection et le côté du lit d'enfant.

- Les bordures de protection dont les extrémités supérieure et inférieure ne peuvent être fixées à tous les coins et au milieu des côtés longs du lit d'enfant (à l'aide de rubans, de cordons ou d'attaches) présentent également un danger pour la sécurité car, d'une part, elles peuvent tomber sur le nourrisson et l'étouffer et, d'autre part, ce dernier peut les retirer du côté du lit d'enfant, formant ainsi une ouverture.
- Les bordures de protection munies de rubans, de cordons ou d'attaches trop longs, de même que les bordures de protection, [plus de 23 cm (neuf pouces)] qui ne sont pas fixées à l'aide d'attaches à l'extérieur du lit d'enfant constituent un risque d'enchevêtrement et d'étranglement additionnel pour les bébés.
- Les bordures de protection qui se trouvent dans le lit d'enfant constituent non seulement un risque de suffocation, mais aussi peuvent servir de moyen pour grimper lorsque les enfants sont capables de se retourner ou de s'asseoir par eux-mêmes.
- Les coutures défaits des bordures de protection présentent un risque d'enchevêtrement et d'étranglement pour les bébés.

## Recommendations

Manufacturers, distributors, and retailers of bumper pads should ensure that the following minimum safety specifications are met:

- Bumper pads should be capable of being secured along their top and bottom edges at all corners, as well as at the midpoints of the long sides of the crib.
- Ribbons, strings, or ties on bumper pads should not exceed 23 cm (9 inches).<sup>2</sup>
- Lock-stitching should be used in the production of bumper pads.
- A permanent conspicuous label should be attached to the bumper pad that provides a warning which conveys the following:

“To prevent entanglement or strangulation, position ties to outside of crib and be sure they are secure.  
Remove bumper pads when child can sit up unaided.”

## Recommandations

Les fabricants, les distributeurs et les détaillants de bordures de protection doivent veiller au respect des exigences minimales en matière de sécurité énumérées ci-dessous :

- Les bordures de protection devraient pouvoir être fixées le long de leurs extrémités supérieure et inférieure à tous les coins, de même qu’au milieu des côtés longs du lit d’enfant.
- Les rubans, cordons ou attaches des bordures de protection auraient avantage à ne pas dépasser 23 cm (9 po) de long.<sup>2</sup>
- Des points noués devraient être utilisés dans le cadre de la production de bordures de protection.
- Une étiquette permanente devrait être bien en vue sur la bordure de protection qui arborera l’avertissement qui suit:

<< Afin d’empêcher l’enchevêtrement ou l’étranglement, il faut placer les attaches à l’extérieur du lit d’enfant et veiller à ce qu’elles soient solidement fixées.  
Retirer les bordures de protection lorsque l’enfant est capable de s’asseoir par lui-même.>>

## Conclusion

The use of bumper pads may expose young children to the hazards of entanglement, entrapment, strangulation, and suffocation.

Accordingly, it is the position of Health Canada that bumper pads compromise the safety of children with negligible perceived benefits. Therefore, Health Canada recommends that the Canadian public discontinue the use of these products. Bumper pads that continue to be bought and sold on the Canadian market should meet the minimum safety recommendations outlined in this policy.

1. First Candle/SIDS Alliance. Rebreathing Carbon Dioxide and Suffocation as They Relate to SIDS. 08 Apr. 2005. 25 May 2005, <[http://www.sidsalliance.com/FC-PDF4/Research\\_Position%20Statements/rebreathing%20car...ate%20to%20sid.pdf](http://www.sidsalliance.com/FC-PDF4/Research_Position%20Statements/rebreathing%20car...ate%20to%20sid.pdf)>.
2. American Society for Testing and Materials (ASTM) F1917-00 *Standard Consumer Safety Performance Specification For Infant Bedding and Related Accessories*. West Conshohoken, PA: American Society for Testing and Materials, 2000.

For your information,

## Conclusion

L'utilisation de bordures de protection peut exposer les jeunes enfants à des risques d'enchevêtrement, de coincement, d'étranglement et de suffocation.

Santé Canada croit donc que les bordures de protection compromettent la sécurité des enfants et ne présentent que des avantages perçus comme étant négligeables. Par conséquent, Santé Canada recommande au public canadien de cesser l'utilisation de ce produit. Les bordures de protection qui continuent d'être achetées et vendues sur le marché canadien doivent respecter les exigences de recommandations minimales en matière de sécurité énoncées dans la présente politique.

À titre d'information,

---

Sheila Davidson / Megan Fairfull  
Project Officers / Agentes de projets